



Mon fils ne veut plus aller chez son père

Par **darkarinette**, le **29/06/2013** à **22:37**

bonjour voila ma situation je suis divorcé j' ai deux enfants agées de 13 et 12 ans le papa a un droit de visite classique (1, 3, 5 ,week-end et la moitié de toute les vacances). Mon fils de 12 ans a de mauvaises relations avec sont père et ne souhaite plus y aller . Ma questions et la suivante es ce que je doit l'obligé a y aller ou sont père a t-il le droit de l'obliger ? et si mon fils ne vas pas chez son père qu'elle sont les risque pour moi? et enfin qu'elle demarche je peut faire pour qu'il ne soit plus obligé d'aller chez son père?

P.S mon fils est suivie par un spycologue et son père refuse de participer afin d'essayer d'arranger les choses.Merci de votre reponse.

Par **cocotte1003**, le **30/06/2013** à **04:08**

Bonjour, votre fils tout comme vous doit se plier au dernier jugement. Il a 12 ans seulement, ce n'est pas à lui de décider. Si l'enfant n'est pas remis à son père, ce dernier peut déposer plainte pour non présentation d'enfant à votre encontre. Pour changer ce droit de visite, il faut saisir le JAF du domicile de l'enfant. L'avocat n'est Pas obligatoire. Vous pouvez demander à ce que votre fils soit entendu. N'oubliez pas d'apporter des justifications à vos demandes et de ne pas critiquer le père devant le juge, cordialement

Par **darkarinette**, le **30/06/2013** à **18:43**

merci de votre reponse .